REPUBLIQUE DU CAMEROUN

PAIX - TRAVAIL - PATRIE

DECRET N° 84/1545 DU 05 DEC. 1984
ratifiant le traité instituant la Communaut Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC).

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Constitution ;

VU la loi n° du
autorisant le Président de la République à ratifier le traité instituant la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale ;

D E C R E T E :

ARTICLE 1er. Est ratifié le traité instituant la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale signé à Libreville le 18 octobre 1983.

ARTICLE 2. Le présent décret sera enregistré puis publié au journal officiel en français et en anglais.

YAOUNDE, le 05 DEC. 1984

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Paul B I Y A